

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18767 - 73ÈME ANNÉE

Illustration de la faillite de la politique menée par les gouvernements qui se succèdent

Contre l'illettrisme, pour une nouvelle politique dans l'éducation



Malgré les visites ministérielles dans les écoles, les difficultés persistent dans l'apprentissage de la lecture.

Les évaluations en lecture de la Journée d'appel raisonnent comme une illustration de la politique d'intégration menée ces dernières décennies dans les collectivités des Outre-mer. Force est de constater que l'intégration à la France n'arrive pas à régler le problème de l'illettrisme. Cela souligne que dans le domaine de l'éducation, une nouvelle politique est nécessaire.

Selon une étude publiée par le ministère de l'Éducation nationale et reprise dans la dernière lettre de l'IEDOM, il ressort que « d'après les évaluations réalisées auprès des jeunes Français de 16 à 25 ans ayant participé à la Journée défense et citoyenneté en 2016 (plus de 760 000 au total), 10,8 % connaissent des difficultés de lecture et 5,1 % se trouvent en situation d'illet-

trisme (difficultés sévères en matière de lecture). Ces taux sont nettement plus élevés dans les départements d'outre-mer. La proportion des jeunes évalués confrontés à des difficultés de lecture se situe aux alentours de 30 % pour La Réunion, la Martinique et la Guadeloupe, et atteignent même 48 % en Guyane et 73 % à Mayotte. » Destinée à remplacer le service na-

tional, cette Journée d'appel est la seule occasion permettant de regrouper dans un même lieu tous les jeunes qui viennent de terminer leur scolarité, ou qui sont encore en train de poursuivre des études. Les tests de compréhension écrite concernent donc des personnes qui viennent de passer au moins 10 ans dans le système éducatif.

Enseignement dans une langue étrangère

Force est de constater que le pourcentage de jeunes ayant des difficultés de lecture est au moins trois fois plus important pour ceux qui vivent dans des départements d'outre-mer. À l'intérieur même de ces collectivités, les écarts sont importants entre les anciennes colonies productrices de sucre et la Guyane d'une part, et Mayotte d'autre part.

Qu'ils vivent en France, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à Mayotte ou à La Réunion, ces jeunes ont connu pendant au moins 10 ans les mêmes programmes scolaires, transmis dans la même langue d'enseignement : le français.

C'est sans doute là que se situe une première explication. Le français est en effet la langue maternelle de tous les habitants de la France à l'exception des immigrés récemment arrivés. Mais aux Antilles, en Guyane, à Mayotte et à La Réunion, la langue maternelle de l'écrasante majorité de la population n'est pas le français. Cela signifie que les cours sont donc donnés dans une langue étrangère qui n'est pas apprise en tant que telle. Dans ces conditions, l'apprentissage est plus difficile. Pour

s'en convaincre, il suffit d'imaginer les difficultés rencontrées par les élèves en France s'ils devaient suivre la totalité des cours en anglais dès le CP sans apprentissage préalable de cette langue.

Sous-investissement de l'État

Une autre explication réside dans le système scolaire lui-même. Ce dernier a pour fonction d'assurer la reproduction d'une société donnée, pas d'en changer la structure. En France, le taux de pauvreté est trois fois moins important qu'à La Réunion. Ce rapport se retrouve dans la comparaison entre les taux des jeunes en difficulté de lecture. À cela s'ajoute pour la Guyane et Mayotte des problèmes spécifiques. Le mouvement social qu'a connu la Guyane juste avant l'élection présidentielle visait notamment à dénoncer le sous-investissement de l'État dans le domaine éducatif. Les manifestations demandaient plus d'écoles. Le gouvernement a dû prendre acte de cette réalité et intégrer cela dans le plan d'urgence qui a mis fin à la grève générale.

À Mayotte également, les classes ne sont pas en nombre suffisant. Les élèves doivent donc subir des horaires réduits. Le sous-investissement entraîne des classes surchargées, où l'apprentissage est plus difficile.

Faillite de l'intégration

Les évaluations en lecture de la Journée d'appel raisonnent aussi comme une illustration de la politique d'intégration menée ces dernières décennies dans les collectivités des Outre-mer. Force est de constater que l'intégration à la France n'arrive pas à régler le problème de l'illettrisme. En effet, les conditions de la persistance de ce phénomène de masse sont déjà présentes à la sortie de l'école. Cela souligne que dans le domaine de l'éducation, une nouvelle politique est nécessaire.

M.M.

Création de la 25e commune de La Réunion

Yvon Bello : « Lettre ouverte aux Riviérois (es) »

Membre du PCR et ancien conseiller général de La Rivière, Yvon Bello réagit publiquement à la décision du Conseil municipal de Saint-Louis de demander un report de la création de la commune de La Rivière prévue le 1er janvier prochain. Yvon Bello a adressé une lettre ouverte à la population dont voici le contenu.

Je m'adresse à vous parce que, comme vous, je déplore vraiment ce qui se passe, ici, à La Rivière. Comme vous, je considère que les élus (es) de Saint-Louis se sont livrés à un bien triste spectacle lors du dernier conseil municipal. Les Riviérois (es) s'en seraient bien passer.

Comme vous, je désapprouve sans excuse possible leur tentative de faire échouer la création de la commune de La Rivière l'année prochaine. Et donc, comme vous, je n'admets pas que des personnes s'approprient un pouvoir qu'elles n'ont pas reçu de la population pour exiger du préfet qu'il renonce à ap-

pliquer son arrêté du 17 mars 2017 ; lequel arrêté crée la commune de La Rivière au 1 janvier 2018.

Pour ma part, je souhaite au contraire que toutes les autorités compétentes (État, Civis, Mairie, etc) poursuivent sereinement la procédure pour ériger la Rivière en commune. C'est juste une question de volonté politique, car il reste assez de temps pour réunir les commissions de travail ; finaliser le dernier rapport et le transmettre au préfet pour un ultime arbitrage sur la répartition des moyens entre les deux futures communes.

Il serait également souhaitable que des personnalités locales – si in-

fluentes soient-elles – s'abstiennent d'interférer dans le processus en cours. La volonté populaire de voir naître la 25e commune en 2018 ne peut souffrir de manipulation.

En ce qui me concerne, le but reste identique à ce que nous avons entrepris il y a maintenant une quinzaine d'années avec mes camarades et la population : « Faire de la Rivière la 25e commune de La Réunion ».

Salutations sincères.

Yvon Bello
Ancien conseiller général
Membre du PCR

Edito

Crise de l'eau en France, et à La Réunion ?

Après un mois de juin caniculaire, une nouvelle crise environnementale se profile en France. 75 départements sont sous le régime de restrictions. D'ores et déjà, il est interdit d'arroser les jardins ou de laver les voitures dans 70 départements. Dans ce nombre, 28 départements voient l'utilisation de l'eau se limiter à l'alimentation des réseaux d'eau potable, aux besoins des hôpitaux et des services de sécurité civile.

« Cet état résulte d'un déficit de pluie important au cours de l'automne et de l'hiver dernier, période de recharge habituelle des réserves en eau du sol », explique au « Figaro » Cyrille Duchesne, météorologue à La Chaîne Météo. « Au cours du printemps, les précipitations sont restées insuffisantes et le déficit pluviométrique s'est accru sur certaines régions comme le Nord-Est, l'Extrême Sud-Est et la Corse ».

L'alerte est d'autant plus sérieuse qu'elle a lieu au plus fort de la saison touristique dans des régions pour qui ce secteur joue un rôle important. De plus, les agriculteurs sont très pénalisés. Certains prennent donc le risque de ne pas respecter l'arrêté préfectoral de restriction malgré l'amende qu'ils encourent : 1.500 euros et 3.000 euros en cas de récidive. Si ces agriculteurs n'arrosent pas, alors ils peuvent subir des pertes considérables. Des difficultés résumées dans le « Figaro » par Daniel Nass, président de la FDSEA du Haut-Rhin : « les restrictions d'eau entraînent des difficultés majeures suivant les domaines de production. Si on a des cultures de printemps, il faut que les plantes aient de l'eau pour aller jusqu'à maturation. C'est le cas pour le maïs. Ça pose également des problèmes pour les pâturages pour animaux. Si on ne peut pas les arro-

ser, l'herbe ne pousse pas et ils n'ont plus de nourriture. »

Le changement climatique ne s'arrête pas aux frontières. Et au même titre que l'hémisphère Nord, La Réunion subira elle aussi des épisodes de sécheresse. Or dans notre île, la densité de population est plus importante. 850.000 Réunionnais doivent trouver dans 2.500 kilomètres carrés les ressources en eau nécessaires pour l'agriculture, l'industrie et satisfaire les besoins humains.

Cela replace de nouveau sur le devant de la scène la centrale hydroélectrique de Sainte-Rose, où de l'eau pure venue de la montagne est rejetée à la mer après avoir uniquement servi à faire tourner des turbines pour produire de l'électricité. Cela interroge également sur les usages de l'eau à La Réunion, où les stations de lavage de voitures suivent l'accroissement du parc automobile. Le système actuel fait en effet que l'eau ne sert qu'une fois avant d'être traitée dans des stations d'épuration avant d'être rejetée à la mer, bien qu'à la sortie de l'infrastructure elle soit de qualité dite d'« eau de baignade ».

Enfin, se pose également la question de récolter un maximum d'eau dans une île qui détient des records mondiaux de pluviométrie. Le PCR propose depuis longtemps l'idée d'un chapelet de retenues collinaires à mi-pente pour garder une partie de l'eau qui s'infiltre lors des épisodes de fortes pluies.

Cette réflexion est urgente car l'eau répond à un besoin vital.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29

E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23

E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re

E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

La houle arrive

Face aux vagues de 10 mètres, quelle réponse ?

Pour la seconde fois en moins de deux semaines, le Sud et l'Ouest de La Réunion seront touchés par des vagues pouvant aller jusqu'à 10 mètres de haut amenée par un train de houle. La répétition de ce phénomène concomitant à la montée du niveau de la mer impose une remise en cause de l'aménagement du territoire de La Réunion.



avait fait d'importants dégâts dans le quartier de l'Étang à Saint-Louis. Plusieurs maisons avaient été inondées, les paquets de mer avaient fait d'importants dégâts.

Nécessaire prise de conscience

Il s'est écoulé trop peu de temps entre ces deux trains de houle pour que des mesures durables de protection puissent être prises. Néanmoins, la répétition de ce phénomène est très inquiétante. À cause du changement climatique, le niveau de la mer continue de monter. Cela amplifie les conséquences d'un déferlement de vagues pouvant aller jusqu'à 10 mètres de haut.

Gageons que cela puisse créer les conditions de la prise de conscience nécessaire à la révision de l'aménagement du territoire de La Réunion. La puissance de l'océan et la montée du niveau de la mer obéissent aux lois de la physique. Il est donc urgent de protéger la population pour qu'elle puisse faire face à ce phénomène inéluctable. Cela signifie donc repérer les régions menacées par la montée du niveau de la mer et y interdire toute nouvelle construction.

Météo France a émis hier un avis de forte houle à compter de ce mardi à 16 heures. Voici son contenu :

« Une houle de Sud-Sud-Ouest arrive sur nos côtes et s'amplifie rapidement en cours de journée de mardi 1er août, cette houle atteint son pic de l'ordre de 4.5 à 5m en soirée de mardi et se maintient jusqu'à mercredi en milieu de journée.

Ce train de houle va se caractériser par de longues périodes qui vont se traduire par le déferlement de vagues particulièrement puissantes. Ceci favorise également le

remplissage des lagons et de forts courants côtiers. Les vagues les plus hautes pourront atteindre les 9 à 10 mètres ».

Concomitant à cet épisode de houle, s'ajoutent les effets d'un fort vent de secteur sud (rafales 80 à 90km/h) qui vont rendre les conditions de mer particulièrement difficiles, sur le littoral et hors de la zone de déferlement. »

En conséquence, les maires prennent des précautions. Celui de Saint-Leu a décidé d'interdire l'accès au front de mer de sa commune. Ce sont d'ailleurs les mêmes régions que l'épisode précédent de forte houle qui vont subir les assauts de la mer. Voici 10 jours, cette houle

In kozman pou la rout

« Lo shien i baz pa dsi lo shat po donn ali kou d'min. »

Par tradisyon, i di lo shat avèk lo shien la pa kamarad. An touléka, sé sak nou bann z'imin ni pans... Moin mi dout, pars in zour moin la vi in fémèl shien apré donn dolé son pti é anparmi détroi pti shat. Zot va dir amoin, i fo pa prann in ka partikilyé pou in zénéralité é moin sar dakor avèk z'ot poinn vizé. Donk dizon lo shat avèk lo shien la pa kamarad... L'èrla lo kozman i vé dir sinplomman la pa bézoin kont dsi out l'ènmi pou tir aou d'in mové pa. Sa lé vré dann bann z'afèr, sa lé vré galman dann la politik. Sof si ou i fé in tiktak. I apèl sa bann z'alyans suivan lo sirkonstans. Kréol i apèl sa manzé koshon, mé a bien rogardé dé z'ènmi, momandoné i pé an avoir in mèm z'intéré pou in koup de tan é dé ka konsa iank pa dann l'aktyalité. Alé ! Mi lèss azot kass z'ot koko la dsi é ni artrouv pli d'van sipétadyé.

Un article de Salim Lamrani

Cuba et le retour migratoire

Connue pour être une terre d'émigration, Cuba observe depuis plusieurs années un nouveau phénomène : celui du retour migratoire.

Depuis le triomphe de la Révolution cubaine en 1959, les Etats-Unis ont fait de la problématique migratoire un instrument de déstabilisation de l'île, au nom de la guerre menée contre le premier pays socialiste du continent latino-américain. Ainsi, dès les premiers jours suivant la victoire de Fidel Castro, Washington a ouvert ses portes aux partisans de la dictature de Fulgencio Batista et à l'oligarchie de l'ancien régime. De 1960 à 1969, plus de 200 000 Cubains ont émigré vers les Etats-Unis. A titre de comparaison, le total de la décennie précédente, de 1950 à 1959, s'élevait à 73 000 départs vers les Etats-Unis 1.

Trois raisons expliquent cette émigration massive. Tout d'abord, historiquement, Cuba a toujours été un pays à forte émission migratoire vers le Voisin du Nord. En 1959, Cuba occupait le deuxième rang du continent américain juste derrière le Mexique. Cuba émettait une émigration plus forte que celle de tous les pays des Caraïbes réunis et que celle de toutes les nations d'Amérique centrale prises dans leur ensemble. De la même manière, aucun pays d'Amérique du Sud, ni le Brésil, ni la Colombie, ni l'Argentine n'avait une émission migratoire supérieure à celle de Cuba. Plus encore, la somme migratoire de ces trois mastodontes démographiques restait inférieure à celle de Cuba 2.

Le deuxième facteur qui a favorisé l'émigration cubaine vers les Etats-Unis à partir de 1960 a été l'application de sanctions économiques sévères contre l'île dès juillet 1960, lesquelles sont devenues totales en février 1962. Elles ont imposé des conditions de vie drastiques aux Cubains et des pénuries de toutes sortes, stimulant ainsi le départ vers les Etats-Unis. Toujours en vigueur à ce jour, elles affectent toutes les catégories de la population cubaine, surtout les segments les plus vulnérables, ainsi que tous les secteurs de la société. Rejetées par la communauté internationale pour leur caractère anachronique, cruel et illégal, les sanctions constituent le principal obstacle au développement du pays. En 2016, pour la 25^e année consécutive, l'Assemblée générale des Nations unies a condamné l'état de

siège économique contre Cuba à une majorité écrasante de 191 voix sur 193 3.

Le troisième paramètre à prendre en compte est la loi d'Ajustement cubain en vigueur depuis 1966. Cette législation spéciale, unique au monde, stipule que tout Cubain qui émigre légalement ou illégalement vers les Etats-Unis, pacifiquement ou par des moyens violents, le 1^{er} janvier 1959 ou après, est accueilli à bras ouverts, reçoit diverses aides sociales et obtient automatiquement au bout d'un an et un jour le statut de résident permanent. A l'évidence, il s'agit là d'un formidable outil d'incitation à l'émigration légale et illégale 4.

En décembre 2014, le Président Barack Obama a décidé d'établir un dialogue avec Cuba afin de tenter de résoudre par des voies pacifiques le différend qui oppose Washington à La Havane depuis plus d'un demi-siècle. Plusieurs mesures constructives ont été adoptées telles que, entre autres, l'ouverture d'ambassades dans les capitales respectives, la levée de certaines restrictions concernant le commerce (même si elle reste très limitée), la reprise des liaisons aériennes et maritimes directes entre les deux pays et la signature d'un accord migratoire entre Cuba et les Etats-Unis en janvier 2017 qui met fin à la politique de « pieds secs/pieds mouillés » – selon laquelle les Cubains qui arrivent à traverser le Détroit de Floride et à toucher le sol étasunien sont automatiquement acceptés –, ainsi qu'au Programme médical cubain, en vigueur depuis 2006 et destiné à inciter le personnel médical cubain en mission à l'étranger à désertir pour s'installer aux Etats-Unis, pillant ainsi un précieux capital humain 5.

Ces mesures, ajoutées à la stabilité politique, à l'amélioration de la situation économique à Cuba et à la réforme migratoire cubaine du décret-loi 302 de 2013 qui a éliminé les obstacles bureaucratiques concernant les voyages, ont incité de nombreux Cubains installés à l'étranger à rentrer définitivement dans leur pays natal et ont considérablement réduit le nombre de sorties définitives. Ainsi, en 2016, près de 14 000 Cubains installés à l'étranger ont décidé de rentrer définitivement dans leur pays d'origine, soit un chiffre supérieur au total des années 2013 à 2015, ce qui représente une hausse de 300% en quatre ans 6. Par ailleurs, pour les années 2013-

2016, le solde migratoire total, entre les entrées composées de Cubains et d'étrangers qui ont décidé de vivre à Cuba et les sorties, est de 36 000, soit un total de 9 000 départs secs par an. S'il reste négatif, ce solde a été divisé par quatre par rapport à 2012 où ce chiffre était d'environ de 35 000 sorties par an. De 2013 à 2016, plus de 670 000 Cubains ont réalisé au moins un voyage à l'étranger. Pour 78% d'entre eux, il s'agissait de leur premier voyage. Seuls 9% ont choisi de s'installer à l'étranger 7.

Ces chiffres illustrent la réalité de la problématique migratoire cubaine. En effet, l'immense majorité de l'émigration cubaine est d'ordre économique et non politique. Celle-ci aspire à entretenir des relations normales et apaisées avec sa patrie d'origine. De la même manière, ils illustrent que malgré les difficultés et vicissitudes quotidiennes inhérentes à un pays sous-développé et victime de sanctions économiques, les Cubains, en majorité, restent attachés à leur pays et à leur modèle de société qui offre à la population, et surtout aux plus vulnérables, les conditions d'une vie digne et épanouie grâce à un accès universel aux biens de première nécessité, à l'éducation, aux soins et à la culture ainsi que la sécurité et le bien-être.

Salim Lamrani

1. Department of Homeland Security, « 2008 Yearbook of Immigration Statistics », Office of Immigration Statistics, août 2009. https://www.dhs.gov/xlibrary/assets/statistics/yearbook/2008/ois_yb_2008.pdf (site consulté le 31 juillet 2017)

2. Ibid

3. alim Lamrani, *Etat de siège : les sanctions économiques des Etats-Unis contre Cuba*, Paris, Editions Estrella, 2011.

4. Salim Lamrani, *Cuba : les médias face au défi de l'impartialité*, Paris, Editions Estrella, 2013. Voir chapitre « l'émigration cubaine vers les Etats-Unis ».

5. Cuba/Etats-Unis, « Declaración conjunta Cuba-EEUU sobre temas migratorios », 12 janvier 2017. http://www.cubadebate.cu/noticias/2017/01/12/declaracion-conjunta-cuba-eeuu-sobre-temas-migratorios/#.WX7kUmdds_Z (site consulté le 31 juillet 2017).

6. Oscar Figueredo Reinaldo, Aynel Martínez Hernández & Cinthya García Casañas, « De ida y de regreso : Miradas a la migración en Cuba », *Cubadebate*, 15 juin 2017. http://www.cubadebate.cu/especiales/2017/06/15/de-ida-y-de-regreso-miradas-a-la-migracion-en-cuba-video/#.WUPSp3pds_Y (site consulté le 15 juin 2017).

7. Ibid.

Oté

Rant kann épi la nouritir i fo shoizir ? Lé a oir !

Zot va dir amoin sak mi sava ékri, mon bann léktèr lé déza o kouran. Mi koné pa si zot lé dakor avèk mon poinnvizé, sansa si zot lé pa. An touléka, késtyon la i arvien souvan dsi bann rézo sosyal. Konm i rovien souvan, mi pans sa sé in vré problèm pou bonpé rényoné.

Bonpé rényoné la bézoin la sékirité alimantèr. Zot i pans si la guèr i pète lé posib na poin manzé pou ranpli z'ot boujaron. Zot i rapèl la guèr dann péi l'Irak kan dori la mète a manké, in pé plis inndé kréol té i manz z'ot voizin ! Pètète pa, mé té pa loin bataye... Zot i konpran pou kosa la plipar rant nou i réklam la sékirité alimantèr. In pé i di, i fo rash kann pou ranplas par mayi, ravaz épi d'ot shoz ankor pars kann i donn ar pa manzé kréol.

Mi souvien in zour Elie Hoarau la fé in déklarasyon pou dir i fo ni anvizaz sèryèzman la plantasyon d'ri isi shé nou. In déklarasyon té mal konpri par la CGPER vi ké son résponsab dann tan la di sé in kou d'poignar dann do bann plantèr d'kann. Pli inzis ké sa konm krétik l'avé poin, vi ké nout kamarad la lité é pa arienk dopi yèr pou sov bann plantèr kann é toulmoun i koné.

Mé nout kamarad l'avé zamé di i falé rash kann. Myé, son propozisyon té i kol bien avèk lo projé la CGPER kan èl i domann k'i diversifyé nout bann prodiksyon an bazan dsi kann. Myé dopi ké ni fé inndé roshèrch dsi l'internet ni rann anou kont lé posib an avoir la sékirité alimantèr épi gard kann konm prinsipal prodiksyon : moin la bien di kann donk tout bann produi i pé tir ladan é pa solman do sik.

Alors, pou arvir dsi sak nou la mark an o la : rant kann épi la nouritir na poin pou shoizir inn é l'ot lé posib avoir avèk konmm kondisyon in shanjman dann nout manyèr travaye mé nou va kontinyé la dsi pli d'van pars in foi anplis nout parti la rézon san pour san dan sète afèr é firamézir konm dann tout polémik li té angajé la vi va donn ali rézon.

Nb : Myé ksa avèk la pèrmakiltir, lé posib an avoir la sékirité alimantèr, donn in bonpé kréol travaye konm kiltivatèr, dévlop l'indistri an bazan dsi kann. Mi di pa l fo ète boushé pou pa konprann sa pars pètète nou la pankor asé éspliké. Mé lo tan l'ésplikasyon v'arivé é anpliské sa lo tan fé oir nou na rézon.

Justin